



Si elle veut défendre l'intérêt général, la CRE doit d'urgence changer de logiciel

En défendant en 2022 l'augmentation des volumes d'ARéNH pour le plus grand bonheur des fournisseurs alternatifs, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) avait une fois de plus fourni la preuve que le fonctionnement du marché et le développement de la concurrence étaient le cœur de ses priorités. La CFE Énergies conteste depuis de très nombreuses années cette approche résolument libérale du régulateur qui semble avoir relégué au second plan l'impérieuse nécessité d'investir dans le système électrique pour assurer, sur le long terme, la sécurité énergétique des Français.

Pourtant, la crise des prix de l'énergie, démarrée dès 2021 et qui conduit aujourd'hui à une réforme du marché européen de l'électricité, a prouvé que la concurrence pour la concurrence était un dogme éculé et contraire à l'intérêt général, bien loin des nouveaux enjeux du secteur de l'énergie, à savoir la décarbonation, la souveraineté, la sécurité énergétique et la réindustrialisation.

La CFE Énergies constate un début de retour à la raison avec la volonté désormais affichée par la CRE d'instaurer « *un cadre législatif et réglementaire de régulation prudentielle* » des fournisseurs. Pour autant, dans sa dernière consultation sur l'approvisionnement du tarif réglementé de vente d'électricité, la CRE reste obnubilée par la défense des « petits » fournisseurs comme s'ils étaient les seuls acteurs de l'innovation commerciale et donc sa priorité. Pire, la CRE semble toujours faire la chasse aux positions dominantes quand bien même aucun abus de position dominante n'a pu être démontré.

Si face à tous les nouveaux enjeux portés par le secteur énergétique, la CRE veut réellement servir l'intérêt général, ce qui est la mission de toute autorité administrative, elle doit, pour la CFE Énergies, sortir d'urgence de ce son carcan libéral.

Il est d'autant plus urgent de se libérer de cette idéologie qu'après avoir défendu l'avenir des infrastructures gazières du pays dans un rapport publié en avril 2023, la CRE est retombée dans ses travers de recherche de productivité au-delà de l'acceptable sur des pans entiers des charges d'exploitation qui doivent être pris en compte par les prochains tarifs de GRTgaz, de Storengy et de GRDF.

Pour la CFE Énergies, en ne raisonnant que par la compression des coûts, cette approche strictement comptable et punitive de la CRE s'avère contraire au rôle clef qui est joué par les infrastructures électriques et gazières et, par conséquent, fragilise la transition énergétique. La place centrale des réseaux dans le projet de PPE3, la volonté gouvernementale d'accélérer le développement des gaz renouvelables et bas carbone, comme le plan européen pour les réseaux électriques récemment rendu public par la Commission européenne, devraient être de nature à pousser la CRE à changer de logiciel.

Les gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières font face à des enjeux majeurs de recrutement des talents et de fidélisation des compétences pour être en mesure de répondre positivement aux multiples challenges de la transition énergétique. Pour la CFE Énergies, une régulation intelligente est clairement un levier pour renforcer l'attractivité des métiers des gestionnaires de réseaux et assurer l'engagement et la motivation de leurs salariés, elle est donc un facteur de réussite des objectifs de décarbonation et de réindustrialisation.

A contrario, l'approche aujourd'hui choisie par la CRE et consistant à s'opposer à des évolutions salariales correctes, y compris au regard de l'inflation, comme d'autres branches professionnelles ont pourtant su le faire, et à remettre en cause les dispositifs de protection sociale ou de partage de la valeur, relève clairement d'une idéologie anti-sociale déconnectée des besoins des entreprises.

Pour la CFE Énergies, il est urgent que la CRE se ressaisisse et mette fin à ce combat contre les salariés afin de mettre réellement en œuvre une régulation prudentielle. La CRE ne doit pas oublier que la transition énergétique se fera avec les salariés et non contre les salariés des gestionnaires des infrastructures énergétiques !